



Agence française de sécurité sanitaire  
des produits de santé

Dr Galletti: Fax n° 1501

LE CAHIER VISA  
Dr FRANCESCHINI | Dr MORETTI

Saint-Denis, le 26 SEP. 2007

**Direction de l'Évaluation des Médicaments et  
Des Produits Biologiques**  
Unité Pharmaco-Toxico-Clinique n° 3

**Dossier suivi par :**

Docteur Catherine DEGUINES  
Tél. : 01.55.87.34.30  
Docteur Augusto FERNANDEZ  
Tél. : 01.55.87.34.33

Monsieur le Docteur Félix-Antoine FRANCESCHINI  
UNION REGIONALE DES MEDECINS LIBERAUX  
DE CORSE  
Ville Mérimée  
9 Cours Grandval  
20000 AJACCIO

Monsieur,

Par courrier du 26 juillet 2007, vous avez souhaité appeler mon attention sur la demande de diffuser une information aux médecins sur l'utilisation des médicaments génériques dans le traitement de l'épilepsie.

Mes services ont en effet été saisis fin 2006 – début 2007 à la suite de certaines publications et de diverses sollicitations, sur le sujet de la substitution des traitements antiépileptiques par des génériques.

L'évaluation est actuellement en cours au sein de l'Afssaps. Une fois l'évaluation terminée, une communication aux prescripteurs sur la position de l'Agence est prévue et ce probablement d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, l'Agence a demandé à ses homologues européens l'état des lieux de la substitution au sein de l'Union Européenne. Il est possible que le sujet nécessite d'être traité à l'échelle européenne.

Je tiens à souligner que l'utilisation des génériques en général n'est pas remise en question, et à rappeler que dans certains cas les prescripteurs peuvent indiquer sur l'ordonnance que le traitement ne doit pas donner lieu à substitution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général

Jean MARIMBERT